

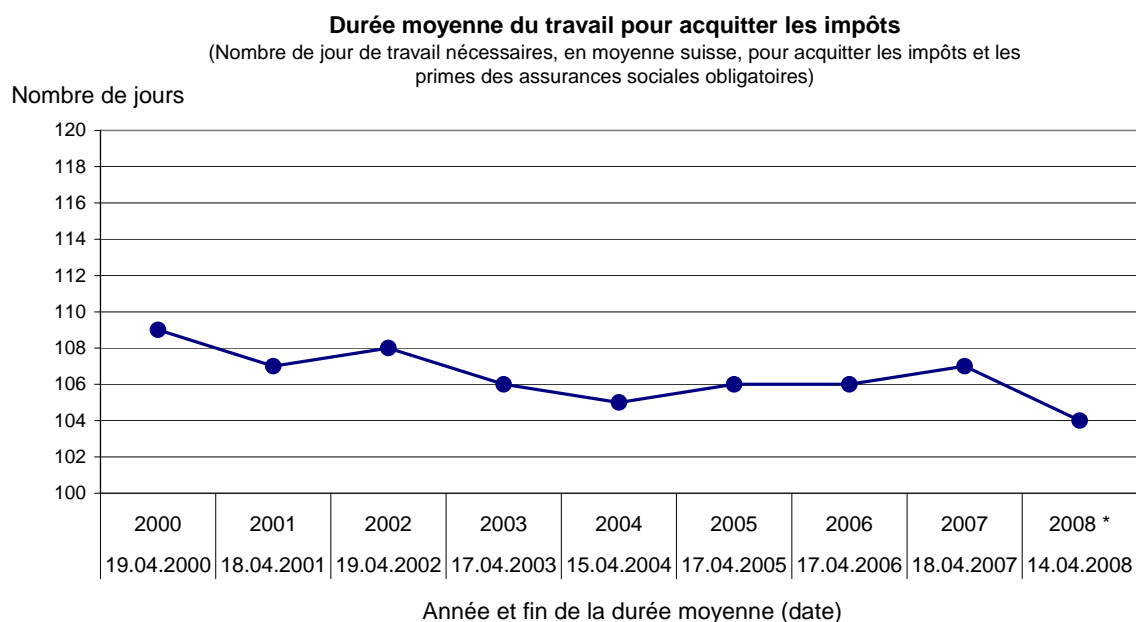


# Communiqué de presse

Date 14 avril 2008

## 104 jours de travail pour le fisc

**En 2008, le contribuable moyen suisse a consacré 104 jours de travail au paiement de ses impôts, soit trois jours de moins que l'année dernière. Il a donc fini d'acquitter ses obligations fiscales le 14 avril.**

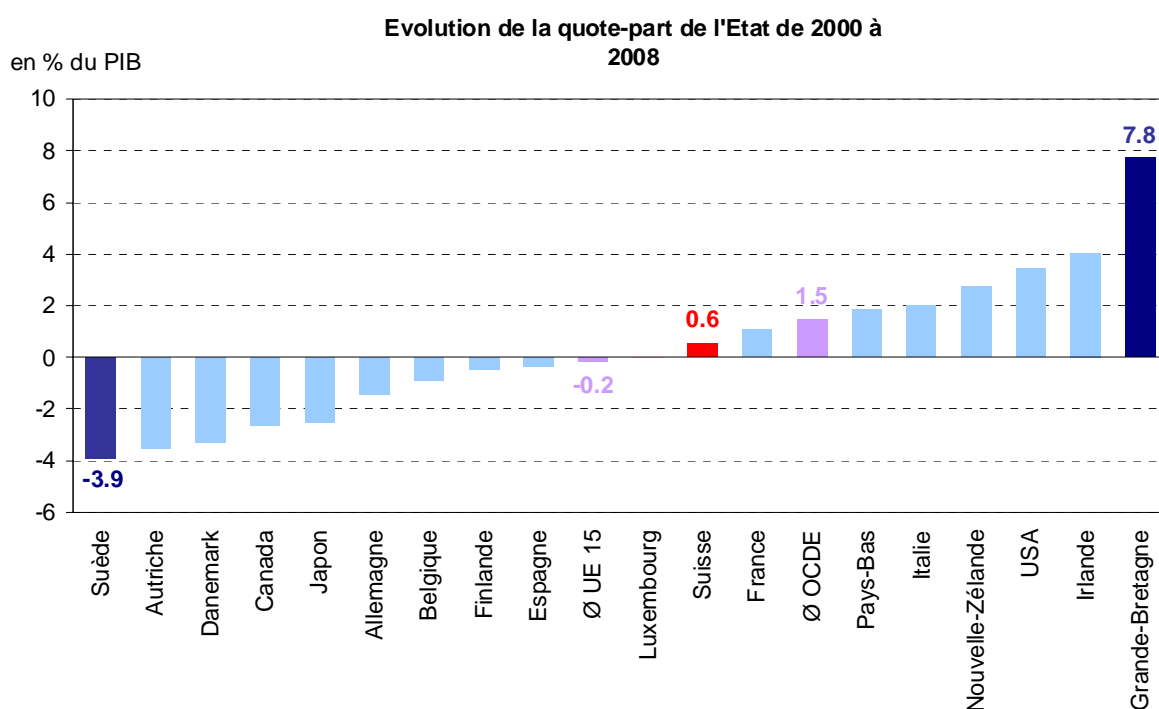


\* 2008 Estimations sur la base des valeurs budgétisées

La quote-part fiscale, soit la part de la création de valeur absorbée par le fisc, détermine le jour où le citoyen moyen a rempli ses obligations fiscales. En 1990, elle n'était encore que de 26 %, puis elle a augmenté progressivement jusqu'en 2000

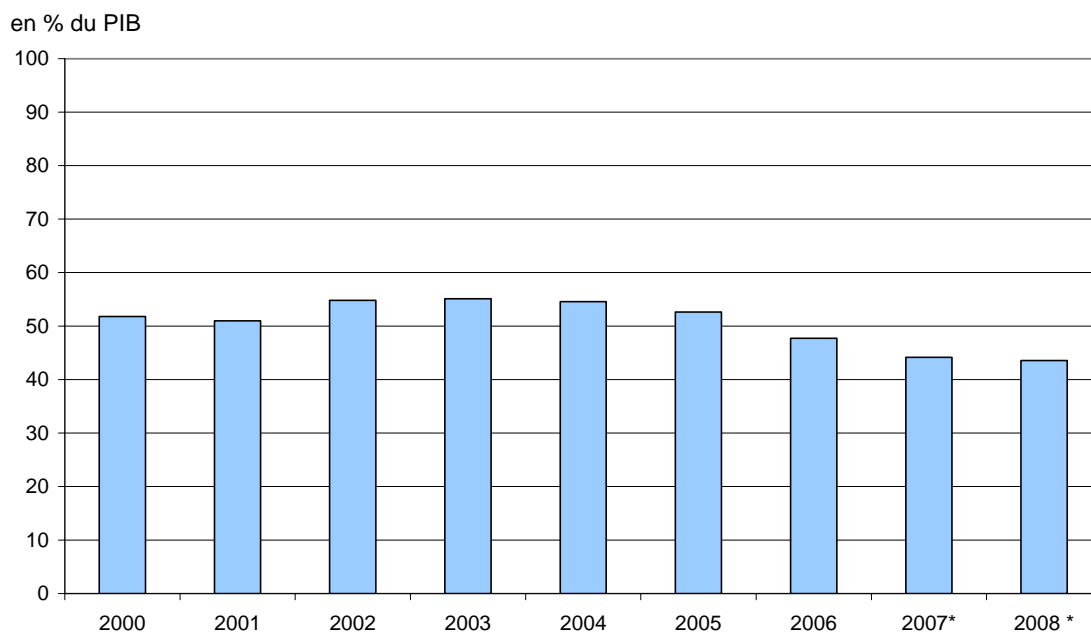
pour atteindre 30 %. D'après les premières estimations, elle s'élevait encore à 29,4 % en 2007. En 2008, elle devrait s'établir à 28,5 % selon les prévisions budgétaires de la Confédération, des cantons et des communes. La quote-part fiscale est égale à la somme des quotes-parts de la Confédération (10,2 % du PIB), des cantons (7,1 %), des communes (env. 4,2 %) et des assurances sociales obligatoires (7 %) prévues pour 2008.

La hausse de la quote-part fiscale est allée de pair avec celle de la quote-part de l'Etat pendant les années 90. Entre 1990 et 2000, l'augmentation des dépenses en Suisse est nettement supérieure à la moyenne par rapport à l'étranger. Depuis lors, la quote-part de l'Etat s'est également stabilisée. Avec une hausse de 0,6 %, la Suisse se situe dans la bonne moyenne du classement des pays de l'OCDE.



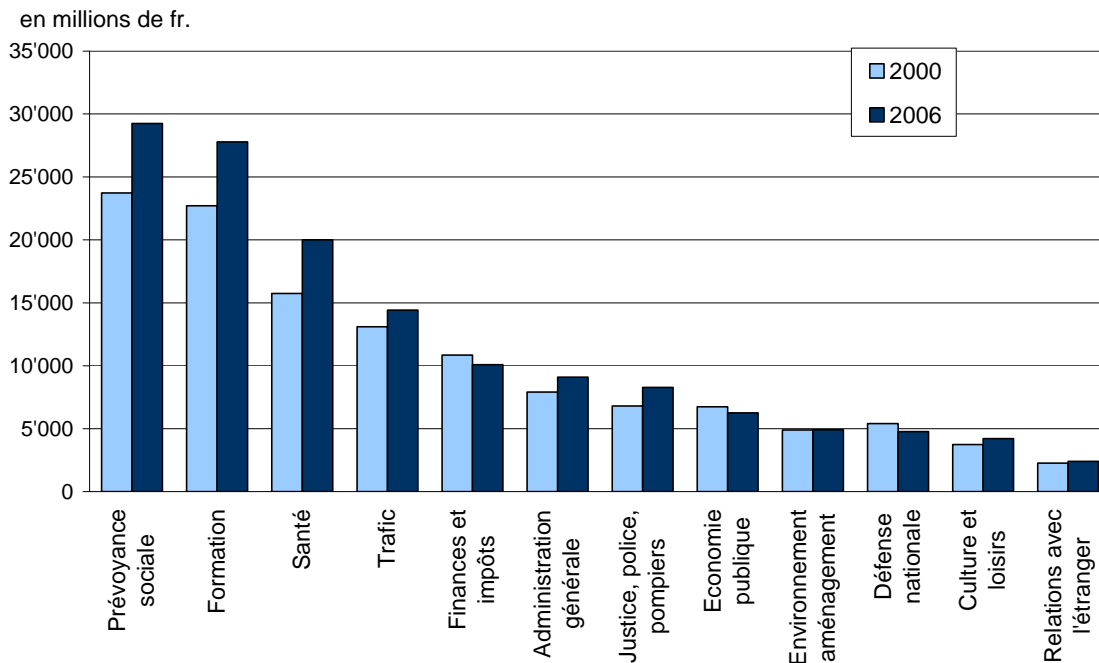
Cet infléchissement de la tendance se reflète également dans l'évolution du taux d'endettement des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes). Après une légère hausse due à la récession en 2002 et en 2003, il est de nouveau inférieur à 50 % en 2006, pour la première fois depuis 1995. En raison des dépenses extraordinaires de la Confédération, ce taux ne baissera que légèrement en 2008 pour s'établir à 43,6 % d'après nos estimations. Avec un taux de 23,8 %, la dette de la Confédération constituera un peu plus de la moitié de la dette totale des pouvoirs publics. Les taux correspondant seront de 11,5 % pour les cantons et de 8,2 % pour les communes.

**Taux d'endettement des pouvoirs publics (Confédération, cantons et communes)**



Par leur importance relative, la prévoyance sociale et la santé prennent toujours plus le pas sur les autres tâches des pouvoirs publics. En 1990, les dépenses consacrées à la prévoyance sociale et à la santé représentaient 28 % des dépenses et, en 2006, elles représentaient déjà 35 % de ces dépenses. Cette tendance va perdurer.

**Dépenses de la Confédération, des cantons et des communes**



L'évolution favorable des finances publiques en Suisse vient couronner les efforts consentis ces dernières années pour consolider les budgets publics.

## Communiqué de presse

Ces prochaines années, il faudra cependant relever de nombreux défis politiques et financiers, notamment pour faire face aux effets démographiques qui se font déjà sentir et qui se feront davantage sentir encore à l'avenir. Un assainissement durable des finances n'est donc pas encore assuré.

**Renseignement:** Dieter Leutwyler, porte-parole DFF, 031 322 60 86